

PARLONS SOLVABILITÉ

Bulletin sur les questions de solvabilité qui touchent les assureurs IARD au Canada



Pour la protection des consommateurs en cas d'insolvabilité d'une société d'assurance
habitation, automobile ou commerciale

Numéro 25 - mai 2024



Du bureau du président

Tous les piliers ne se ressemblent pas – par Alister Campbell



Dans la foulée de la crise financière mondiale, les responsables de la réglementation du pays et d'ailleurs dans le monde se sont efforcés de tirer les bonnes leçons. Ils ont cherché à mettre en œuvre des mécanismes nouveaux et plus efficaces pour réduire le risque systémique et améliorer le contrôle prudentiel. La meilleure compréhension de l'interdépendance des grandes institutions financières, les manières dont les structures de financement modernes pouvaient aggraver le risque systémique et les mécanismes permettant le flux des liquidités (ou l'arrêt de ce flux en temps

de crise) ont amené le Conseil de stabilité financière (FSB) et les autorités de réglementation des économies développées à réclamer d'importants changements quant aux ratios de fonds propres à l'égard des « institutions financières d'importance systémique (IFIS) » nouvellement désignées. Ils ont également imposé aux banques désignées de nouvelles exigences quant aux fonds propres conditionnels ou « obligations de recapitalisation interne », notamment des modalités de conversion qui permettent une transformation en actions (ou une radiation complète) en cas de difficultés financières définies.

Par suite de la crise, l'industrie de l'assurance s'est trouvée dans l'obligation de mener un combat d'arrière-garde. Elle a dû défendre devant des autorités de réglementation sceptiques que les

assureurs sont différents des banques (qui pratiquent la transformation des échéances et sont donc exposées à des violations rapides en cas d'assèchement des liquidités ou de « ruée ») et des banques d'investissement (qui sont trop souvent enclines à y aller fort avec les ratios de levier). En revanche, les défenseurs du secteur de l'assurance, comme la Geneva Association, ont fait valoir qu'en raison du jumelage rigoureux de nos actifs (largement à revenu fixe) et de nos passifs (prudemment estimés) et de la diversification géographique de nos risques primaires et secondaires, nos sociétés

mondiales de réassurance et d'assurance directe diffèrent fondamentalement du secteur bancaire qui est interconnecté de manière systémique. Cela est d'autant plus vrai que les catastrophes naturelles n'ont aucune corrélation avec les périodes de tension dans le système financier. De plus, l'industrie détient une forte marge de manœuvre en matière de fonds propres conditionnels dans ces circonstances : la réassurance! Bien entendu, au début, le cas très particulier d'AIG (en difficulté à cause d'activités de produits dérivés dont la couverture et la gouvernance étaient déficientes et qui n'avaient pas de liens avec ses activités d'assurance de base) n'a pas servi la cause de l'industrie. Mais les arguments, selon lesquels nos bilans sans emprunts, notre diversification géographique et nos niveaux élevés de réassurance signifient que nos plus gros joueurs ne présentent pas de risque systémique, ont gagné en crédibilité au cours des années qui ont suivi la crise.

« Elle a dû défendre devant des autorités de réglementation sceptiques que les assureurs sont différents des banques (qui pratiquent la transformation des échéances et sont donc exposées à des violations rapides en cas d'assèchement des liquidités ou de « ruée ») et des banques d'investissement (qui sont trop souvent enclines à y aller fort avec les ratios de levier). »

En partie à cause de l'évolution de cette pensée politique dans les dernières années, la FSB a renvoyé le dossier des « assureurs systémiques » à l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS), qui a désormais établi un « cadre de référence général » et une liste des groupes d'assurance actifs sur la scène internationale (GAAI). Cette liste réunit plus de 50 grandes sociétés d'assurance multinationales qui ont été identifiées en vue d'un contrôle accru par les autorités prudentielles de leur pays en raison du risque systémique qu'elles présentent (du moins en théorie). Le Canada en compte quatre. Chacune d'elles fait maintenant l'objet d'une surveillance *encore* plus grande de la part du BSIF. Parmi les exigences qui s'ajoutent, notons l'élaboration de plans de reprise des activités et de plans de résolution (songez à d'ambitieux plans d'action de redressement dans le premier cas et à un « testament de vie » dans le second).

Nous-mêmes à la SIMA et nos collègues d'Assuris (notre homologue dans le secteur de l'assurance-vie) avons commencé à réfléchir à la question et au rôle que nous pourrions jouer à l'égard des plans de résolution. Après tout, notre financement devrait contribuer de manière essentielle au succès d'une résolution si le pire se produisait. Mais notre réflexion nous a permis de constater que nous partions de deux positions très distinctes étant donné les différences structurelles considérables entre les secteurs canadiens des assurances IARD et Vie.

L'industrie canadienne de l'assurance-vie est fortement concentrée, les trois principaux joueurs (Sun Life, Manuvie et Canada Vie) contrôlant plus de 80 % des parts du marché au Canada. Il faut savoir cependant que ces trois sociétés — qui sont des GAAI — réalisent une plus grande part de leur chiffre d'affaires à l'extérieur du Canada qu'à l'intérieur! Un processus de réflexion qui porterait sur la manière de gérer leur résolution devrait sans doute être amorcé au Canada, mais devra aussi prendre en compte toute la complexité des exigences juridiques entourant la gestion de l'insolvabilité dans de nombreux autres territoires.

Le secteur des assurances IARD en revanche correspond beaucoup plus à ce que l'on entend par « concurrence parfaite ». Il ne compte qu'un GAAI constitué au Canada — Intact Corporation Financière (ICF) — qui détient une large part de marché au pays. En outre, ICF s'est établie en tant que société de portefeuille ici, au Canada,

et chaque entité nationale est détenue séparément et est assujettie aux exigences nationales de fonds propres dans le nombre croissant de territoires où elle est active elle aussi. C'est une structure judicieuse... que les autorités canadiennes de contrôle et de réglementation doivent trouver moins stressante à surveiller. Cela veut-il dire que le secteur des assurances IARD n'a pas à s'inquiéter de la question du risque systémique (sauf le risque de tremblement de terre que je suis contractuellement tenu de mentionner dans chaque numéro trimestriel)? Pas si vite!

En fait, l'industrie des assurances IARD est un regroupement de capitaux mondial, qui fonctionne comme un vaste marché international — permettant à la fois le transfert du risque et l'atténuation de ce risque par le biais de la diversification. Et l'industrie canadienne des assurances IARD reflète parfaitement à quel point ce marché est mondial. Il y a en réalité 17 autres GAAI qui exercent des activités au Canada dont plusieurs sont des succursales assujetties à la surveillance du BSIF. C'est une situation totalement différente de celle du secteur canadien de l'assurance-vie où aucun des autres 50 et quelque GAAI du monde n'a établi de présence canadienne! Le nouveau cadre

« **Cela veut-il dire que le secteur des assurances IARD n'a pas à s'inquiéter de la question du risque systémique (sauf le risque de tremblement de terre que je suis contractuellement tenu de mentionner dans chaque numéro trimestriel)? Pas si vite!** »

de contrôle mondial exige que chaque territoire ait pleinement confiance en la compétence de ses partenaires de contrôle prudentiel dans les autres nations. Or, lorsque survient une crise financière, la confiance diminue très souvent. Il est pertinent de citer l'une des dernières insolvabilités qu'a gérées la SIMA au Canada. La faillite de la société Reliance a mené à la fermeture de la « succursale locale » par le BSIF. Heureusement, compte tenu du contrôle rigoureux exercé par le BSIF et des niveaux élevés de garanties que la succursale était tenue de maintenir au Canada, l'insolvabilité canadienne s'est transformée en « liquidation volontaire » — un fait confirmé après 18 ans en cour!

Les insolvabilités d'entités multinationales s'accompagneront vraisemblablement d'un cloisonnement des actifs et de batailles juridiques longues et horriblement coûteuses. Il sera utile de réfléchir maintenant à la meilleure manière de gérer ces scénarios de la pire éventualité pendant que la situation est calme. Et il faut commencer par reconnaître que tous les « piliers » des services financiers ne se ressemblent pas.

Gratitude

Notre assemblée générale annuelle du mois d'avril marquera le départ à la retraite de notre président du conseil d'administration, M. Glenn Gibson, qui quittera le conseil après huit années de service, dont cinq à titre de président. J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer ma vive reconnaissance pour son leadership au cours de cette stimulante période de modernisation de la SIMA. Glenn faisait partie du comité de recrutement qui m'a recommandé pour le poste de chef de la direction de la Société. En dépit du fait que nous nous étions rencontrés dans des activités sociales au cours des décennies passées dans l'industrie, nous n'avions jamais eu la chance de travailler ensemble. J'ai découvert un interlocuteur très à l'écoute et engagé, un collègue d'un grand soutien et un excellent coach et mentor qui m'a toujours laissé beaucoup de liberté, mais m'a toujours répondu rapidement lorsque j'avais besoin de lui ou que j'étais pressé de réagir. Les grands progrès que nous avons accomplis ces dernières années n'auraient pu être réalisés sans son approche pondérée de l'évolution stratégique. L'industrie a considérablement profité de son leadership à la SIMA, et moi aussi. En gros, il fut un patron remarquable. Glenn... merci!

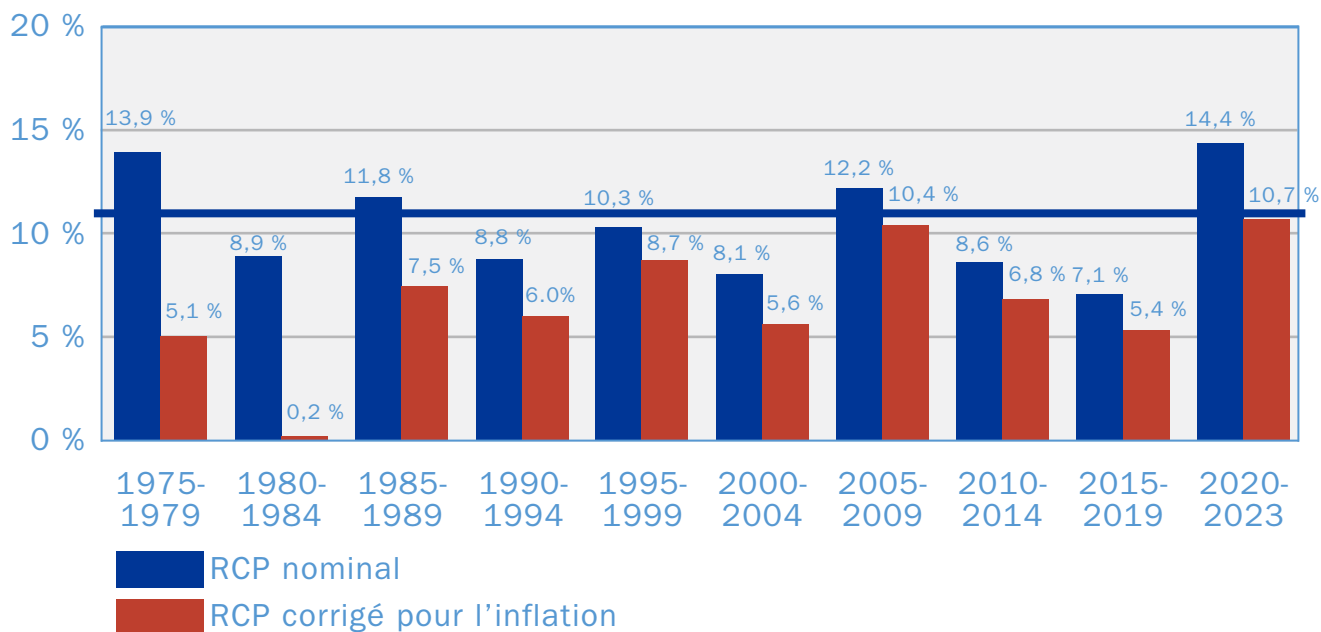
Alister Campbell, président et chef de la direction de la SIMA.

Tout est bien qui finit bien – par Grant Kelly

Les trois premiers trimestres de 2023 ont été, au mieux, « moyens ». Le quatrième trimestre ayant toutefois été excellent, l'année a fini par être plutôt bonne pour l'industrie canadienne des assurances IARD. En fait, le rendement des capitaux propres (RCP) nominal de l'industrie a atteint 16,2 %, et il est le cinquième RCP le plus élevé depuis 1975. Le RCP corrigé en fonction de l'inflation est également le cinquième le plus élevé enregistré au cours de cette période.

Compte tenu des données historiques et de la performance de la dernière année, on pourrait affirmer que les assureurs IARD canadiens traversent un « âge d'or », alors que les niveaux de rentabilité (même corrigés pour tenir compte de l'inflation) sont considérablement plus élevés que le RCP réel à long terme de l'industrie. Depuis 2020, les rendements réels de l'industrie dépassent collectivement ceux des 40 autres années figurant dans la base de données de la SIMA. Pour cette période, le RCP moyen de l'industrie s'est établi à 14,4 %. Selon la base de données de la SIMA, c'est le niveau soutenu le plus élevé depuis la période 1975-1979. Cela reste vrai même après correction pour l'inflation. Le RCP corrigé pour la période 2020-2023 (quatre ans) s'élève à 10,7 %. C'est plus haut que le précédent sommet de 10,4 % enregistré pour la période 2005-2009.

Rendement des capitaux propres des assureurs IARD, après correction pour l'inflation



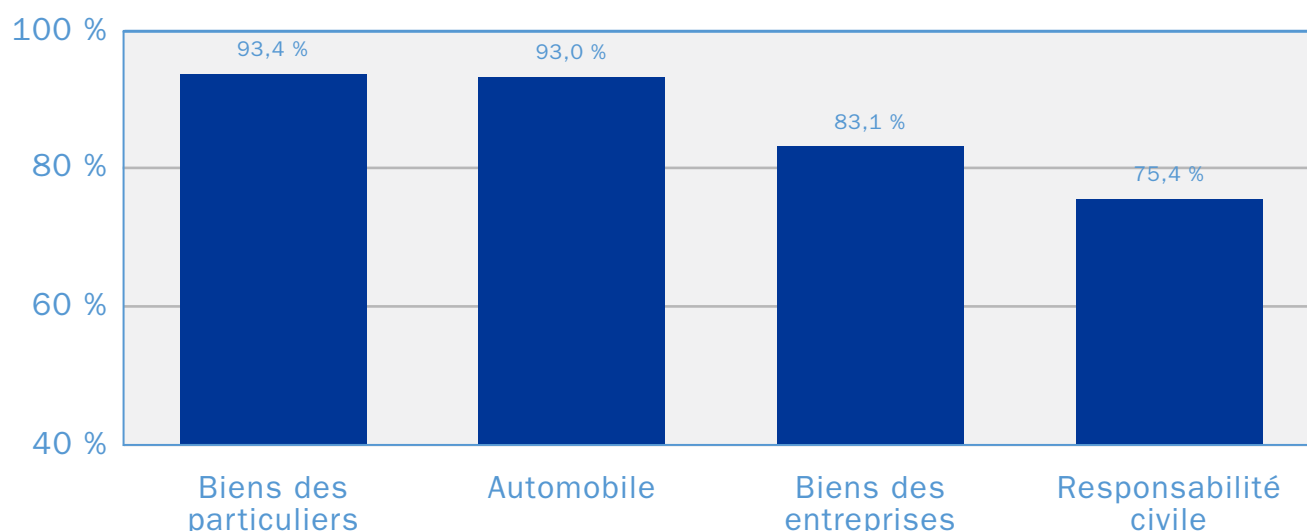
Source : SIMA, à partir des données de MSA Research

La forte rentabilité de l'industrie est principalement attribuable à un rebond des revenus de placement. En 2022, pour la première fois en 50 ans, les assureurs IARD ont enregistré des pertes sur leur portefeuille de placements qui, pour les deux tiers, est composé d'obligations. Au cours de cet exercice, la Banque du Canada a fortement haussé les taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation, ce qui a eu un impact très négatif sur les revenus de placement de l'industrie. En 2023, les taux d'intérêt sont demeurés stables, et le rendement du capital investi (RCI) des assureurs IARD a retrouvé des niveaux normaux. Cela a entraîné une variation favorable de 7,7 G\$ des revenus de l'industrie représentant 72 % du total des bénéfices de l'industrie et 115 % de l'augmentation du

résultat net pour la période 2020-2023. La forte hausse des taux d'intérêt survenue l'an dernier était sans précédent et est peu susceptible de se reproduire. Il en va de même de l'augmentation sans précédent des revenus de placement qui ne devrait pas se répéter.

L'exercice 2022 était exceptionnel parce que les excellents bénéfices techniques ont permis aux assureurs de résister à la hausse massive des taux d'intérêt et à l'effondrement des rendements des investissements. Les conditions de souscription sont redevenues plus normales en 2023. Les activités de souscription sont demeurées globalement rentables, mais pas dans tous les marchés. On constate une pression croissante sur les coûts dans la branche de l'assurance automobile en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Alberta. De plus, les résultats d'assurance dans la branche de l'assurance des biens des particuliers à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et en Colombie-Britannique pèsent sur le capital de base des assureurs qui exercent leurs activités au sein de ce marché. Tout au long de 2023, les assureurs de biens ont fait face aux défis présentés par des sinistres catastrophiques qui ont dépassé les 3,1 G\$. Inversement, les résultats dans les branches d'assurance biens des entreprises et responsabilité civile des entreprises semblent permettre aux assureurs actifs dans ces marchés de renforcer de façon importante leurs assises financières.

Ratio net des activités d'assurance



Le ratio net des activités d'assurance prévu par la norme IFRS 17 est semblable au ratio sinistres-primas prévu par la norme IFRS 4, mais il produira des chiffres plus élevés car il englobe maintenant les frais d'acquisition, y compris les commissions et la réassurance. Il prend également en compte l'impact des contrats déficitaires.

Source : SIMA, à partir des données de MSA Research

La rentabilité n'est jamais répartie également entre les assureurs qui livrent concurrence sur le marché canadien des assurances IARD. En 2023, 20 assureurs membres de la SIMA ont déclaré un résultat net négatif. Cela représente 12 % des 168 assureurs membres de la Société. Il est rassurant de savoir que ce chiffre est meilleur que la normale de l'industrie canadienne des assurances IARD. En fait, au cours des cinq dernières années, 31,6 assureurs, en moyenne, ont déclaré des pertes chaque année.

La question qui se pose aux organismes de réglementation (et à la SIMA) est toujours la suivante : les pertes financières de ces assureurs représentent-elles un recul temporaire auquel on pourra rapidement remédier ou s'inscrivent-elles dans une tendance à plus long terme qui réduira le capital et sapera la solvabilité des assureurs ?

T4 2023 - Résumé des résultats financiers – BAC

Tous les chiffres sont établis au 22 mars 2024 et proviennent de MSA.

Les valeurs ne prennent pas en compte les assureurs hypothécaires. En millions de dollars, sauf indication contraire.

	2023	2022	Variation
Total des produits des activités d'assurance	86 823	79 950	6 874
Charges afférentes aux activités d'assurance	-69 883	-65 568	-4 315
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	-6 139	-4 869	-1 270
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	10 802	9 514	1 289
Rendement du capital investi	5 962	-1 809	7 771
Produits financiers nets afférents aux contrats d'assurance/de réassurance	-3 232	1 891	-5 122
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	2 730	82	2 648
Frais généraux et frais d'exploitation	-3 480	-2 888	-592
Autres produits et charges	2 118	933	1 185
RÉSULTAT NET	10 083	6 026	4 056
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	10 837	4 080	6 757

	2023	2022
RATIO COMBINÉ TOTAL NET	89,1 %	89,0 %
Ratio sinistres-primés net	57,7 %	58,2 %
Ratio frais-primés net total	30,8 %	30,3 %

T3 2023 - Quelques indicateurs et ratios de rentabilité

	2023	2022
Rendement du capital investi (RCI)	4,2 %	-1,8 %
Rendement des capitaux propres (RCP)	16,2 %	13,6 %
TCM (Capital disponible / Capital requis)	257,4	
TSAS (<i>s'applique aux succursales</i>)		
(Actif net disponible / Capital requis)	347,6	



Grant Kelly, économiste principal, vice-président, Analyse financière et affaires réglementaires à la SIMA

Nouveaux enjeux

La cyberassurance : une couverture IARD en croissance rapide par Antonio Ferreiro et Karl Meissner-Roloff

La cyberassurance (contre les cyberrisques) est la couverture IARD qui connaît la croissance la plus rapide aux États-Unis actuellement et le produit qui affiche la croissance la plus vive dans plusieurs territoires du Canada. Elle devient rapidement une protection cruciale contre les grands impacts financiers potentiels des cyberattaques. Conséquence de la numérisation grandissante des organisations, les cyberrisques représentent une part de plus en plus importante des menaces auxquelles les entreprises font face; de ce fait, l'état de préparation à la lutte contre les cyberrisques et la gestion des risques causés par des tiers deviennent vite des enjeux cruciaux pour les organismes de réglementation. Dans cet article, nous explorons le marché actuel de la cyberassurance du point de vue des assureurs.

Pourquoi la cyberassurance est-elle importante pour toutes les entreprises?

La situation a changé. Désormais, peu importe leur taille, les entreprises sont exposées aux cyberrisques dès qu'elles utilisent des outils numériques et l'Internet. Les cyberincidents, notamment les attaques informatiques, le vol d'identité et la violation des données et des mesures de sécurité, peuvent se révéler extrêmement coûteux pour les organisations et peuvent même acculer les entreprises de plus petite taille à la faillite.

Publiques ou privées, petites ou grandes, les entreprises sont exposées aux cybermenaces.

Importance de la cyberassurance selon la taille des entreprises

Taille	Pourquoi la cyberassurance est-elle importante?
Petites entreprises	Les cyberattaques contre les petites ou moyennes entreprises (PME) sont courantes parce que les PME ont des infrastructures informatiques et numériques qui, sous certains aspects, sont identiques à celles que ciblent les cyberattaquants des organisations plus grandes, mais qu'elles tendent à être moins protégées que les grandes entreprises en raison de leurs ressources limitées (p. ex., en matière de sécurité des TI, de technologie de sauvegarde et de mesures d'atténuation).
Moyennes entreprises	
Grandes entreprises	Les grandes organisations sont des cibles potentiellement plus lucratives; toutefois, en raison de leur sécurité informatique accrue, il est plus difficile de s'en prendre à elles. L'ampleur des dommages financiers et réputationnels pour les grandes entreprises peut être énorme, tout comme le gain financier potentiel que les cyberattaquants peuvent tirer des rançons.

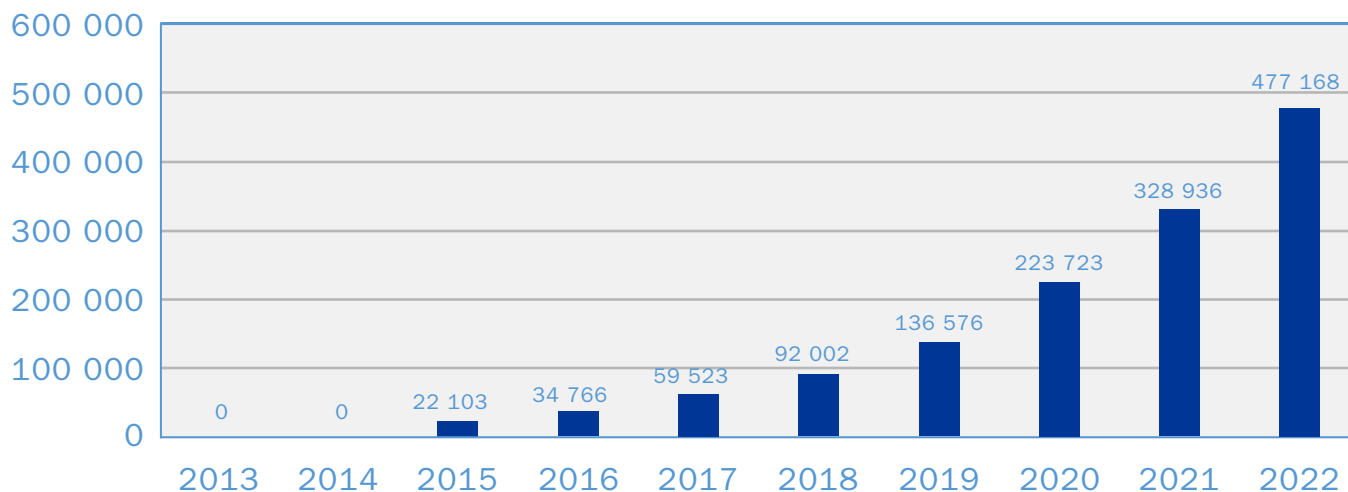
Les grandes tendances récentes en matière de technologie font augmenter les besoins en cyberassurance. Selon un rapport de 2023 de la Munich Re, les avancées technologiques comprennent les modèles d'intelligence artificielle (IA) comme ChatGPT et l'Internet des objets (IdO).

La Munich Re prévoit que le marché mondial de la cyberassurance continuera de croître, passant approximativement de 11,9 G\$ US à 33,3 G\$ US entre 2022 et 2027.

Le marché canadien

Les données sur l'assurance IARD au Canada nous permettent de dégager quelques tendances en cyberassurance concernant les primes nettes émises et les ratios sinistres-primes nets de la dernière décennie.

Cyberassurance — Primes nettes émises (en milliers de dollars; données de MSA)



Primes nettes émises du T4, par année (toutes les données numériques sont en milliers)

Les primes nettes émises de cyberassurance totalisent près de 500 M\$ au Canada. Elles ont augmenté de manière spectaculaire au cours des dix dernières années; notamment, elles ont bondi de façon marquée (64 %) entre 2019 et 2020. Dès 2015, en raison de cyberincidents très médiatisés comme ceux ayant touché Yahoo (2013), Home Depot (2014) et la chaîne hôtelière Marriott (2014), il était évident que les cyberattaques (y compris les recours collectifs en découlant et les amendes et les sanctions importantes imposées par les autorités de réglementation) pouvaient être catastrophiques pour les organisations. Les attaques par rançongiciel sont devenues plus fréquentes et plus graves depuis 2019. Les violations dont ont été victimes de grands fournisseurs de services gérés comme SolarWinds (2020) et des institutions financières comme Desjardins (2019) et Capital One (2019) ont été suivies de plusieurs autres.

Bien que les organisations reconnaissent désormais la grande importance de la cyberassurance, son coût constitue souvent une barrière à l'achat. Depuis 2020, les primes ont augmenté d'au moins 50 %, une hausse largement attribuable à une mauvaise sinistralité. Certains signes montrent que la situation commence à se détendre par rapport aux augmentations marquées des dernières années, car les ratios sinistres-primes s'améliorent.

La plupart des assurances contre les cyberrisques sont des couvertures d'entreprise. Quelques fournisseurs commencent toutefois à offrir de la cyberassurance aux particuliers dans le marché de

masse, et la demande à cet égard a connu une petite hausse ces dernières années parce que ce produit est relativement peu coûteux et facile à obtenir.

L'établissement des prix dans un contexte d'évolution des menaces

Les tendances des dernières années en cyberassurance, ainsi que nous les avons décrites plus haut, devraient pousser les assureurs à envisager de nouvelles méthodes de tarification et de fixation des prix. Pour s'adapter au dynamisme du cybermarché, les assureurs devraient envisager **d'actualiser leurs modèles de fixation des prix et d'investir dans des modèles plus puissants** (les modèles actuels de l'industrie étant souvent trop simples). L'utilisation de méthodes meilleures, fondées sur le risque, peut contribuer à réduire la marge d'incertitude à l'égard de l'établissement des prix de la cyberassurance et aider les assureurs à mieux comprendre les risques sous-jacents et à offrir à leurs clients des couvertures plus appropriées.

Modèles d'établissement de prix basés sur des scénarios

Les modèles basés sur des scénarios constituent l'une des options possibles pour mieux définir les prix en fonction du risque. Ces modèles comportent des **mises en situation détaillées** qui creusent les possibilités de pertes. Ils aident ainsi à améliorer les estimations reposant sur les hypothèses relatives à la fréquence et à la gravité des sinistres. Par exemple, un modèle peut être basé sur un scénario courant de perte résultant d'un cyberincident (comme la compromission d'un grand fournisseur de services de réseau en nuage). Ce type de modèle peut prendre en compte des avis d'experts de nombreux domaines (économistes, assureurs, responsables de la sécurité et du renseignement ainsi que de l'application de la loi, etc.) et, par conséquent, aider les actuaires à améliorer leurs hypothèses de tarification. De plus, les actuaires peuvent inclure une **surprime pour les cybercatastrophes** (p. ex., les interruptions de systèmes de paiement) au moment de l'établissement des prix de la cyberassurance.

Sources des données

Il peut être difficile pour les assureurs de se fier uniquement à leurs résultats passés en matière de souscription et de sinistres pour analyser les demandes d'indemnité en cyberassurance. Heureusement, ils ont maintenant accès aux **nouvelles données sur les cyberrisques** émanant des fournisseurs de données. Par exemple, les fournisseurs de données sur les cyberrisques comme CyberCube et Moody's RMS peuvent désormais fournir aux assureurs des données additionnelles qui compléteront leurs données historiques et viendront améliorer la qualité et la quantité de l'information sur laquelle ils fondent l'établissement des taux et l'évaluation des demandes d'indemnité en cyberassurance.

Dispositions des polices

Les assureurs doivent s'intéresser de plus près aux **conditions de leurs polices de cyberassurance** pour éviter d'assurer des risques qu'ils ne souhaitent pas couvrir; notamment, ils doivent prévoir des sous-limites et des exclusions à l'égard de cyberrisques particuliers. La coassurance peut également avoir une incidence importante sur les ratios sinistres-primés et sur l'amélioration du comportement des titulaires de police. Les montants de garantie pour différents types de cyberrisques devraient aussi être examinés et rajustés au besoin pour favoriser les comportements proactifs en matière de cybersécurité.

Orientation future

Diminution des demandes d'indemnité pour les petites et moyennes entreprises

À l'occasion d'une table ronde tenue à Whistler lors de l'assemblée générale annuelle de 2023 de l'Insurance Brokers Association of British Columbia (IBABC), des experts ont indiqué que les assureurs qui fournissaient des services de réponse en cas d'incident aux PME faisant partie de leurs clients contribuaient à réduire les demandes d'indemnité. Les experts encouragent les sociétés qui offrent de l'assurance contre les cyberrisques à communiquer avec leurs clients pour que ceux-ci sachent qu'ils peuvent leur demander conseil. Il est possible que des entreprises clientes de plus petite taille ne soient pas au courant de l'existence de la cyberassurance ou qu'elles n'en comprennent pas bien l'utilité. Par conséquent, les assureurs doivent saisir l'occasion de prendre contact avec ces petites entreprises et de leur dire que la cyberassurance existe et qu'elle est importante.

Données

À moins d'y être tenues par la loi, les sociétés ne déclarent pas nécessairement les cyberévénements dont elles sont victimes. De plus, même lorsque les événements sont déclarés, il arrive souvent qu'il manque de l'information cruciale comme la cause et l'ampleur des pertes.

Il existe toutefois des cadres de travail pour améliorer la qualité des cyberdonnées que l'on enregistre ou recueille. Par exemple, le cadre VERIS (acronyme de *vocabulary for event recording and incident sharing*) de l'entreprise américaine Verizon fait appel à quatre descripteurs d'événements, soit l'acteur (l'agent ou l'entité qui cause l'événement ou y contribue), l'action (ce qu'a fait l'acteur pour causer l'événement ou y contribuer), l'actif (la personne ou la chose à laquelle l'action a nui) et l'attribut (la manière dont l'actif est affecté ou compromis par l'événement). La VERIS Community Database vise à recueillir et à transmettre l'information sur des violations de données que l'on a rassemblée suite à des événements révélés publiquement. Les sources d'information comprennent notamment le Département de la santé et des services sociaux des États-Unis, ainsi que divers sites Web de procureurs généraux américains qui regroupent des documents-sources de notification des violations, des reportages des médias et des communiqués de presse.

Il n'existe pas actuellement d'entrepôt de données sur les pertes assurées au Canada. On peut s'attendre toutefois à ce que le pays suive l'exemple des États-Unis et crée des sources de données dédiées aux cyberévénements. L'Institut canadien des actuaires (ICA) pourrait jouer un rôle à cet effet dans l'avenir. À mesure que des données plus précises deviendront disponibles, l'établissement des prix et la quantification des cyberrisques s'amélioreront certainement.

Réassurance

En 2018, la Gallagher Re (auparavant Capsicum Re) a publié un livre blanc dans lequel elle indiquait qu'on s'attendait à ce que le marché de la réassurance soit bientôt redéfini comme étant le secteur des « assurances incendie, accidents, cyber et risques divers (IACRD) ». Cette évolution semble bien amorcée, compte tenu de la dépendance technologique grandissante de la société et de la demande de produits de cyberassurance, conjuguées à une augmentation des cyberattaques et des nouvelles technologies. L'entreprise croit qu'en 2024, l'importance du l'élément cyber sera comparable à ceux des autres éléments de ce marché (incendie, accidents, risques divers) et les aura dépassés depuis longtemps au chapitre des primes annuelles de réassurance.



Conclusion

Étant donné que la cybercriminalité augmente à un rythme inquiétant à travers le monde et que les organisations continuent d'accroître leur utilisation des TI et des solutions à distance, nous constatons que la cyberassurance est aujourd'hui plus importante que jamais, et doit être vue par les assureurs comme une occasion d'améliorer leurs résultats d'affaires et par les assurés comme une stratégie d'atténuation des risques.

La cyberassurance est un segment de marché en forte croissance. Les assureurs doivent suivre le rythme d'évolution de ce marché en offrant des polices d'assurance concurrentielles et pertinentes tout en faisant en sorte d'utiliser des modèles de tarification précis et à jour. Les assurés quant à eux doivent définir leur appétit pour les cyberrisques et leurs stratégies d'atténuation des risques pour garantir leur résilience dans le cyberspace; l'amélioration de leurs infrastructures de cybersécurité et la souscription d'une cyberassurance (ou la mise à jour des couvertures existantes) peuvent les aider à éviter les dommages financiers et réputationnels potentiellement dévastateurs que peuvent entraîner les cyberincidents.

Antonio Ferreiro, associé, Deloitte

Karl Meissner-Roloff, associé, actuariat et solutions d'assurance, Deloitte

Enjeux prioritaires : Mise à jour

Réduction du risque systémique

En 2013, la SIMA a publié sa première étude sur le risque systémique et établi qu'il existait un seuil potentiel de pertes assurées (un « point de bascule ») au-delà duquel l'ensemble du secteur canadien des assurances IARD ne pourrait remplir sa mission de protection des titulaires de police du pays. Ce seuil est très élevé, l'industrie étant bien capitalisée et réassurée. L'étude a également permis d'établir que très peu de risques pouvaient donner lieu à d'aussi importantes pertes assurées (p. ex., un impact d'astéroïde, un phénomène météorologique de l'espace et un mégatremblement de terre en Colombie-Britannique ou dans le corridor Québec-Montréal-Ottawa). Nous avons



publié une mise à jour de notre Modèle de risque systémique en 2016 puis de nouveau en 2021. Selon la version la plus récente, le point de bascule se situerait autour de 35 G\$ de pertes assurées.

Dans son Budget de 2017, le gouvernement fédéral s'est engagé explicitement à contrer le risque systémique lié à un tremblement de terre de grande envergure. Depuis, un « dialogue » approfondi s'est tenu entre les principales parties prenantes de Finances Canada, du BAC, de l'IPSC, de Sécurité publique Canada et de la SIMA, mais peu de progrès concrets ont été accomplis. Notre conseil d'administration a désigné la réduction du risque systémique comme enjeu prioritaire permanent de la SIMA jusqu'à ce qu'un mécanisme de filet de sécurité soit mis en place.

Dans le dernier budget fédéral, la ministre des Finances a confirmé l'engagement du gouvernement à régler cette question. L'industrie participe activement à des discussions sur la manière de mettre en œuvre des partenariats entre les secteurs public et privé pour réduire les nombreux risques, y compris le risque de tremblement de terre. Nous sommes conscients qu'il faudra plus de temps pour que les échanges avec Finances Canada trouvent une issue favorable. Nous continuons de discuter directement avec Finances Canada, le BSIF, la Banque du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et la Société d'assurance-dépôts du Canada, au besoin. Nous resterons aussi en liaison avec le BAC et l'IPSC pour assurer l'alignement efficace et efficient de nos approches.

Plan d'action relatif aux couvertures et aux plafonds d'indemnisation

La première tâche à laquelle nous nous sommes attaqués cette année est la réalisation du plan d'action relatif à la réévaluation de nos couvertures et plafonds d'indemnisation. En 2020, nous nous sommes engagés envers le CCRRA à réévaluer tous les cinq ans au minimum les couvertures et les indemnités, et à entreprendre la prochaine évaluation dans les trois ans (2023). Cette réévaluation fut l'enjeu prioritaire de la Société l'an dernier. Elle s'est fondée de nouveau sur trois principes directeurs : équité, transparence/clarté et modernisation. Nous avons examiné l'étendue des couvertures, les plafonds de réclamation, le remboursement des primes non acquises, les demandes d'indemnité pour difficultés exceptionnelles, la limite d'admissibilité pour l'assurance des entreprises

et les plafonds d'indemnisation à l'échelle provinciale (c.-à-d. serait-il pertinent que les plafonds soient plus élevés dans certaines provinces pour tenir compte des coûts d'indemnisation moyens qui y sont supérieurs?).

L'analyse à laquelle nous avons procédé a démontré de manière convaincante que la SIMA offre aux titulaires de police canadiens un degré de protection très élevé. En moyenne, les réclamations de quelque 98 % des titulaires d'une assurance des particuliers seraient entièrement couvertes en cas de faillite d'un membre de la SIMA (et les 2 % qui resteraient le seraient en partie). Bien que nous ayons constaté que les plafonds la SIMA sont aussi robustes dans toutes les provinces, nous avons clairement établi que l'inflation avait entraîné l'érosion des plafonds de la SIMA, même depuis la courte période de trois ans écoulée entre 2020 et 2023.

Notre conseil d'administration a recommandé au CCRRA que les plafonds d'indemnisation de l'assurance automobile et de l'assurance des biens des particuliers soient rajustés annuellement pour tenir compte de l'inflation. Les autorités de réglementation ayant accepté les modifications proposées en mars 2024, les premiers rajustements ont été soumis au conseil pour approbation en avril. Les modifications approuvées prendraient alors effet le 1^{er} juillet 2024. Nous nous sommes engagés à faire un examen détaillé de notre politique en matière de difficultés exceptionnelles, et le travail lié à ce projet a été ajouté à notre Plan de fonctionnement de 2024.

Améliorer la capacité de résolution — Assureur-relais de la SIMA

Pour 2024, nous avons comme premier enjeu prioritaire nos échanges avec le BSIF et les membres de la SIMA en vue d'établir le modèle de gouvernance, la méthode de capitalisation et la démarche d'opérationnalisation qui seront les meilleurs pour l'« assureur-relais » à charte fédérale de la Société.

Pendant la consultation minutieuse que nous avons menée auprès de l'industrie en 2020 à propos de l'élargissement du « coffre à outils » de résolution de la SIMA, l'idée d'intégrer à la SIMA un « assureur-relais » régi par le BSIF a suscité de l'intérêt chez les participants. Les échanges plus approfondis que nous avons eus avec des parties prenantes clés en préparant notre Conférence de planification stratégique de juin 2022 ont confirmé les arguments en faveur de l'ajout de cet outil adapté à divers scénarios de crise ou d'autres situations critiques. Au cours de discussions stratégiques avec notre conseil, nous avons noté que notre homologue du secteur canadien de l'assurance-vie, Assuris, avait depuis longtemps intégré à son organisation ce type d'entité (la *SIAP Vie*) réglementée par le BSIF. Assuris nous a fourni de l'information utile quant aux coûts opérationnels relativement faibles, voire très faibles, liés à la présence de cette entité dans son arsenal de résolution.

Nous croyons qu'un mécanisme de ce type, conçu spécialement pour répondre aux besoins de l'industrie des assurances IARD, pourrait améliorer de manière significative notre capacité d'intervention. Nous serions en meilleure position pour jouer efficacement notre rôle de partenaire de résolution auprès des autorités de surveillance chargées des dossiers d'assureurs en difficulté dans des situations particulières mais plausibles, notamment si l'assureur en situation critique avait des passifs « toxiques » ou s'il s'agissait de l'un des 17 plus grands assureurs membres de notre industrie, dont la liquidation serait très coûteuse pour toutes les parties concernées.

À la demande de notre conseil, nous avons entamé un dialogue avec le BSIF au sujet de cette amélioration qui pourrait être apportée à notre infrastructure de résolution. Le BSIF nous a fourni un plan pour simplifier notre processus de demande d'établissement d'un assureur-relais. Plus tôt, en 2023, nous avons travaillé à l'élaboration d'un projet initial de demande que nous avons soumis au BSIF. Ce dernier nous a ensuite transmis une liste détaillée de sujets et de questions (entourant la gouvernance, la capitalisation, le processus juridique, le cheminement de l'information et l'opérationnalisation) qu'il faudrait aborder aux prochaines étapes du processus. Le travail se poursuit dans ce dossier et des rencontres de contrôle mensuelles sont prévues pour assurer la gestion efficace de ce projet d'envergure.



Nous déployons beaucoup d'effort pour faire avancer cette importante initiative visant l'amélioration de notre capacité de résolution. La structure de notre industrie a changé au cours des dernières décennies. On constate une forte tendance à la consolidation. Il en résulte que la Société compte de plus en plus d'assureurs membres qui, en cas de difficultés financières, pourraient la mettre dans l'obligation d'imposer une cotisation dont le seul prélèvement menacerait d'autres assureurs membres. De tels scénarios rendent impératives les solutions de résolution autres que la liquidation.

Nous avons déjà pris d'importantes mesures pour améliorer notre capacité d'utiliser efficacement les pouvoirs de résolution qui ont été conférés à la SIMA au moment de sa création afin de prévenir le risque systémique dans notre industrie. Parmi ces mesures, notons l'adoption par notre conseil d'un *Protocole de résolution* en 2021, la modification de notre *Plan de fonctionnement* approuvée par les membres (afin de pouvoir recourir au Fonds d'indemnisation et à d'autres ressources pour financer des solutions de résolution), et l'ajout de liquidités accessibles plus rapidement grâce à notre nouvelle facilité de crédit de soutien. L'établissement d'un assureur-relais nous permettra de franchir une autre étape importante.

Il est essentiel qu'il existe un consensus entre les membres sur l'approche qui sera adoptée pour établir le mécanisme de relais. À cette fin, nous comptons intensifier le dialogue avec eux au cours de l'année concernant des décisions stratégiques. Nous aspirons à compléter le processus d'approbation de l'assureur-relais d'ici la fin de 2024. Nous visons ensuite à mettre en marche les mécanismes officiels qui permettront l'établissement du nouvel assureur-relais (sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et des membres) au cours de 2025.

Augmenter notre capacité financière — Options à moyen terme

Pour 2024, nous avons comme second enjeu prioritaire d'augmenter la capacité financière de la SIMA. Nous examinons s'il serait possible d'avoir accès aux marchés financiers pour trouver du financement par emprunt dans un contexte où nous aurions besoin de plus de liquidités que ce que le mécanisme de cotisation de la SIMA pourrait nous procurer. Cette solution a été appliquée avec succès récemment dans deux États américains, par la Louisiana Insurance Guaranty Association (LIGA) et la Florida Insurance Guaranty Association (FIGA).

En 2022, la LIGA a lancé une émission d'obligations (ayant bénéficié d'une cote Moody's A1) qui a permis de réunir 478 M\$. Ces obligations sont assorties d'un coupon de 5 % et viennent à échéance en 2038. Dans l'éventualité où des faillites liées à un ouragan excéderaient la capacité de cotisation de la FIGA, ou si cette dernière souhaitait étaler le prélèvement des cotisations sur une plus longue période, elle pourrait émettre des obligations (à concurrence de 750 M\$ et avec une échéance maximale de 30 ans) en vue de recueillir les fonds nécessaires à régler les réclamations admissibles, ce qu'elle a fait en 2023.

Cette année, nous examinerons les implications pour la SIMA de l'attribution d'une cote favorable (privée) par une ou plusieurs agences de notation importantes. L'obtention et le maintien d'une telle cote nous permettraient d'intervenir dans un éventail plus grand de situations de crise, mais pourraient également correspondre à notre modèle d'options économiques.

Tout en poursuivant ce dialogue, nous continuerons d'examiner des solutions de rechange créatives pour réduire ce risque systémique auquel sont exposés la SIMA, notre industrie et notre pays. À la demande de notre conseil, le personnel de la SIMA a commencé à explorer des options supplémentaires qui aideraient à atténuer un risque aussi gigantesque pour l'industrie. En voici des exemples :

- **Modification du Plan de fonctionnement de la SIMA relativement aux cotisations spéciales** – Le remplacement de l'obligation d'établir le montant qui reflète le « risque maximal » par une obligation d'établir le montant qui reflète « la meilleure estimation du risque » (un montant actualisé et établi selon des principes actuariels) contribuerait à réduire le risque systémique en cas de faillites en série d'assureurs membres. Les autorités de réglementation l'ayant acceptée, la modification a pris effet immédiatement.
- **Traitement différent des cotisations spéciales de la SIMA** – Nous jugeons qu'il serait avantageux pour les membres que le BSIF accepte de modifier le traitement du capital dans sa formule de calcul du TCM à l'égard des obligations sur plusieurs années de la SIMA. Notre démarche est motivée par les risques systémiques associés au fait que les membres sont tenus de rendre compte dans leur passif comptable de la totalité (100 %) de leurs cotisations prévues. Nous discuterons directement de cette question avec le BSIF pour qu'il la prenne en compte lors de la révision de 2025 de la norme de capital des assureurs IARD.
- **Désignation de la SIMA comme « association d'indemnisation » en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurance fédérale** – La SIMA a présenté au ministre des Finances une demande officielle concernant cette désignation, et nous ferons un suivi dans les mois qui viennent. Quelle que soit la solution adoptée par Ottawa pour contrer le risque systémique, il sera plus facile pour la SIMA de se présenter comme un intervenant de confiance auprès du BSIF et des autres intervenants fédéraux du filet de sécurité si elle est officiellement reconnue par la Loi.
- **Poursuite des exercices de simulation de cas d'insolvabilité** – En juillet, la SIMA collaborera activement avec l'Autorité des services financiers de la Colombie-Britannique (BCFSA) — et d'autres parties prenantes (notamment le BSIF, le CCRRA, Finances Canada et le BAC) — pour faire un exercice de simulation informatique permettant d'examiner l'impact d'un séisme de grande envergure sur l'industrie des services financiers de cette province. Plus particulièrement, cet exercice permettra à toutes les parties prenantes d'explorer comment gérer au mieux la situation dans l'éventualité où le Canada atteindrait le « point de bascule ».

Forum des gestionnaires de risques de la SIMA

Rencontres et webinaires à venir – par Ian Campbell



Le Forum des gestionnaires de risques a pour but d'améliorer la gestion des risques au sein de l'industrie des assurances IARD :

- en favorisant la discussion sur des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et la mise en commun de ces pratiques;
- en examinant et en communiquant de l'information d'actualité sur la gestion des risques;
- en servant de ressource en gestion des risques pour la SIMA et pour les organismes de réglementation de l'assurance;
- en permettant la discussion sur des risques majeurs existants et des risques émergents importants au sein de l'industrie;
- en fournissant des ressources et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

Webinaires sur les risques émergents

Trois webinaires sur les risques émergents ont lieu chaque année. Ils réunissent des membres du Forum de tout le Canada dans le cadre d'une discussion en profondeur sur des aspects techniques d'un enjeu précis de la GRE.

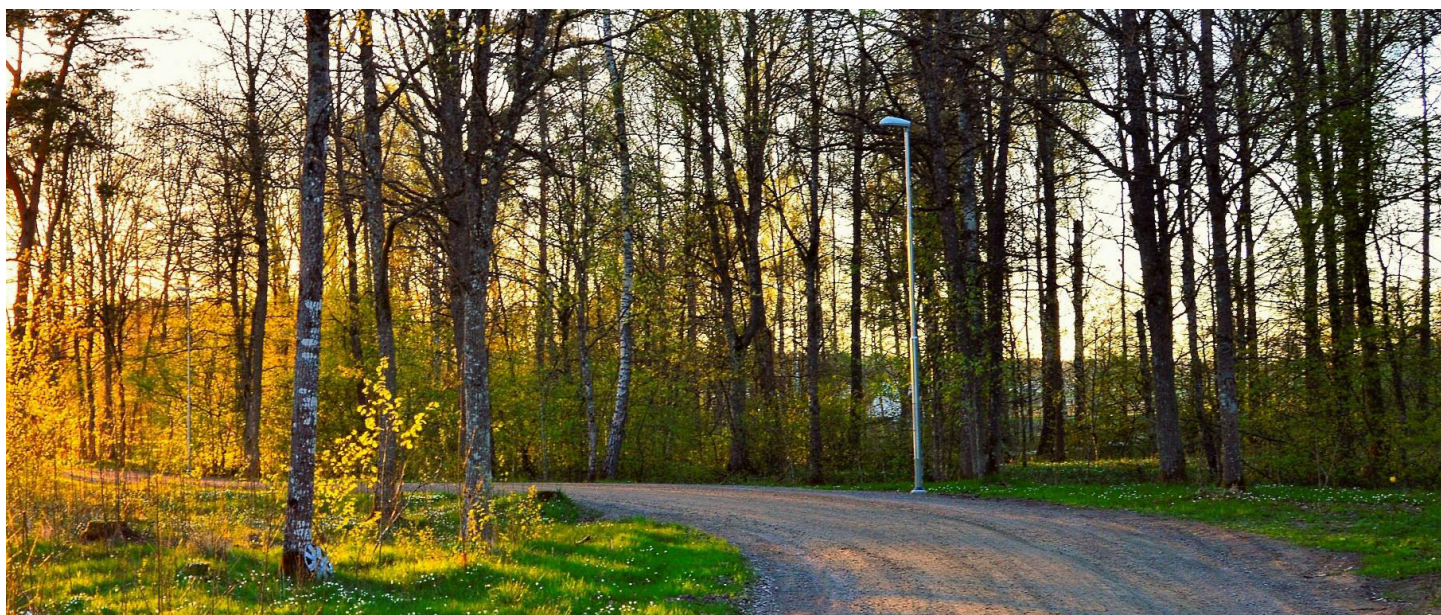
Webinaires sur les risques émergents en 2024

Jeudi 16 mai

Sujet : Intelligence artificielle et traitement des règlements

Jeudi 24 octobre

Sujet : Substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA)



Rencontres du Forum des gestionnaires de risques

Au début des rencontres, un conférencier traite d'un sujet d'actualité qui touche l'industrie. Viennent ensuite des présentations de représentants de l'industrie ou d'experts sur des enjeux actuels dans le domaine de la gestion du risque d'entreprise (GRE).

Rencontres du Forum en 2024

Jeudi 19 septembre

Sujet — Discussion 1 : Risque lié aux tiers

Sujet — Discussion 2 : Traitement équitable des clients

Jeudi 28 novembre

Conférencière : **Fabian Richenberger** – (Vice-président directeur, Assurance des entreprises et opérations d'assurance, Definity)

Sujet — Discussion 1 : Le point sur la réassurance

Sujet — Discussion 2 : Changement climatique



Pour obtenir des renseignements sur l'inscription aux activités (préinscription obligatoire) ou pour recevoir les avis envoyés aux membres du Forum, veuillez vous adresser à Ian Campbell, vice-président aux opérations à la SIMA, à icampbell@pacicc.ca ou au 647-264-9709.

Denika Hall
Rédactrice en chef
et graphisme

SIMA

PARLONS SOLVABILITÉ

80, rue Richmond Ouest, bureau 607
Toronto (Ontario) Canada M5H 2A4

Site Web :
www.pacicc.ca

Tél : 416-364-8677

Pour vous désabonner ou
pour obtenir de l'information
Courriel : dhall@pacicc.ca